

UNE EXPLORATION DES DÉTERMINANTS DES OBJECTIFS DES ÉTATS FINANCIERS DES PME¹

Benoît LAVIGNE*

Université du Québec à Trois-Rivières
CREFIGE - Université Paris-Dauphine

RÉSUMÉ

L'objet de la présente étude empirique est d'explorer certains facteurs de contingence structurelle (taille, endettement, croissance) des objectifs des états financiers des PME, de l'offre d'information par ces entreprises et de l'offre de crédibilité de cette information par les experts-comptables. Pour ce faire, nous avons réalisé une analyse de contenu d'un échantillon aléatoire de 120 états financiers de PME, répartis également entre 4 cabinets d'experts-comptables du Québec.

Les résultats montrent que seulement 11 entreprises (9 %) utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation. Les PME se partagent à peu près également entre l'utilisation des règles fiscales (n=59) et de règles autres que fiscales (n=61). Relativement au niveau d'implication des experts-comptables, la mission d'examen est de loin la plus fréquente (n=81), suivie de la mission de vérification (n=26) et de la mission de compilation (n=13).

D'une manière générale, à l'exception des PME du secteur Placement, les entreprises qui utilisent les règles fiscales et/ou qui ont recours à un niveau inférieur d'implication des experts-comptables sont de plus petite taille. Toutefois, des tests non paramétriques de Wilcoxon ne montrent pas de différences statistiquement significatives du chiffre d'affaires et du total de l'actif entre les PME qui, tout en utilisant les règles fiscales, ont recours à une mission d'examen plutôt qu'à une de compilation. Par conséquent, en acceptant le postulat de l'absence d'avantage fiscal à

¹ Une analyse plus sommaire des données de la présente recherche a fait l'objet de communications au 64^e Congrès de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences), le 16 mai 1996, à l'Université McGill de Montréal et au 17^e Congrès de l'AFC (Association française de comptabilité), le 30 mai 1996, à l'Université de Valenciennes.

* Benoît Lavigne est professeur de comptabilité financière à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) depuis 1992. Détenteur d'un Diplôme d'Études Approfondies (D.E.A.), il poursuit actuellement une thèse de doctorat en Sciences de gestion de l'Université Paris IX Dauphine. Après avoir oeuvré trois ans au sein d'un cabinet d'experts-comptables, il a quitté en vue de l'obtention d'une maîtrise en sciences comptables de l'Université de Sherbrooke. Ses travaux de recherche sur l'utilité des états financiers, particulièrement en contexte de PME, ont fait l'objet de différentes communications à des congrès académiques. Adresse: Université du Québec à Trois-Rivières, 3351, boul. des Forges, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 - Tél. bur. : 819.376.5034, Télécopieur : 819.376.5180, e.mail : Benoit_Lavigne@uqtr.quebec.ca

recourir à un niveau d'implication des experts-comptables supérieur à une mission de compilation, ces résultats permettent de réfuter le préjugé selon lequel les états financiers des PME, à tout le moins celles de petite taille, ne sont utiles qu'à rendre compte aux autorités fiscales.

Mots clés : PME, états financiers, objectifs, offre d'information, conventions comptables, offre de crédibilité, missions des experts-comptables, facteurs de contingence structurelle, étude empirique, analyse de contenu.

1. Introduction

Les chercheurs en sciences comptables s'intéressent assez peu aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux sociétés fermées². Pourtant, les PME sont importantes dans l'économie de plusieurs pays. Ce manque d'intérêt provient peut-être, en partie, du préjugé selon lequel les états financiers de telles entreprises, à tout le moins celles de petite taille, ne sont utiles qu'à rendre compte aux autorités fiscales.

Quant aux organismes privés de normalisation aux États-Unis et au Canada, ils ont respectivement adopté un cadre conceptuel statuant un objectif universel pour les états financiers. Cet objectif est essentiellement de fournir de l'information utile à la prise de décisions des investisseurs et des créanciers. Ces organismes ne font nullement mention que l'objectif énoncé doit être différencié selon la taille ou le type de propriété des entreprises.

Autant aux États-Unis qu'au Canada, toutes les entreprises, quel que soit leur taille ou leur type de propriété, doivent quasiment respecter les mêmes principes comptables généralement reconnus (PCGR)³. Les sociétés ouvertes doivent seulement se conformer à quelques exigences supplémentaires de divulgation. Toutefois, il semble qu'en pratique, certaines PME préparent leurs états financiers selon les règles fiscales, qui s'éloignent parfois des PCGR.

Aux États-Unis, tout comme au Canada, les sociétés fermées peuvent renoncer à ce que leurs états financiers (comptes annuels) fassent l'objet d'une vérification (audit). Ces sociétés peuvent alors recourir à un des deux niveaux décroissants suivants d'implication des experts-comptables : 1) la mission d'examen, 2) la mission de compilation⁴. Les autorités fiscales américaines et canadiennes n'exigent pas un niveau particulier d'implication des experts-comptables.

L'objet de la présente étude empirique est d'explorer certains facteurs de contingence structurelle des objectifs des états financiers des PME, de l'offre d'information par ces entreprises et de l'offre de crédibilité de cette information par les experts-comptables. Plus particulièrement,

² Nous utilisons la dichotomie sociétés fermées/ouvertes pour désigner le type de propriété des entreprises. La dichotomie sociétés privées/publiques, qui fait plutôt référence à l'implication gouvernementale, ne s'applique pas à la présente recherche.

³ Traduction francophone, notamment utilisée au Canada, pour l'expression "Generally Accepted Accounting Principles (GAAP)".

⁴ Cette mission s'apparente à celle de la présentation des comptes annuels par les experts-comptables en France.

nous nous intéressons aux types de conventions comptables appliquées et aux niveaux d'implication des experts-comptables (nature de leur mission), à partir desquels nous déduisons les objectifs des états financiers.

Nous considérons la taille des PME, leur niveau d'endettement et leur croissance. Nous examinons également l'effet potentiel d'interaction entre ces déterminants et le secteur d'activités de ces entreprises.

2. Études antérieures et hypothèses de recherche

Les résultats pertinents des études antérieures, pour appuyer les hypothèses de la présente recherche empirique, se rapportent à l'offre d'information comptable par les PME et à l'offre de crédibilité de cette information par les experts-comptables. Nous formulons une hypothèse principale pour chacun des facteurs de contingence structurelle considérés.

2.1. Études antérieures

2.1.1. Offre d'information comptable par les PME

Selon les études de Abdel-khalik et al. (1983) et de Nair et Rittenberg (1983), certaines sociétés fermées de petite taille ne respectent pas les PCGR. En pratique, il semble donc y avoir une certaine différenciation des types de conventions comptables appliquées, malgré l'unicité officielle des PCGR aux États-Unis et au Canada.

La plupart des études antérieures opposent le respect des PCGR à l'utilisation des règles fiscales. Comme les normes de mesure à respecter en vertu des PCGR ne sont pas nécessairement différentes des règles fiscales et compte tenu de l'objet de la présente recherche, nous utilisons plutôt la dichotomie «règles fiscales / règles autres que fiscales».

Certaines études empiriques (Chapellier, 1994; Lacombe-Saboly, 1994) démontrent l'influence de la taille des entreprises sur l'offre d'information comptable. Plus particulièrement, certaines études normatives (Hepp et McRea, 1982; Boyer et al., 1988; O'Dell et Cohen, 1991; Friedlob et Plewa, 1992) favorisent une différenciation des règles de mesure selon ce facteur. On retrouve une telle position pour certains gestionnaires et experts-comptables (Abdel-khalik et al., 1983; Nair et Rittenberg, 1983) et pour les banquiers (Williams, Chen et Tearney, 1991).

D'autres études normatives (Boyer et al., 1988; O'Dell et Cohen, 1991) argumentent que l'on devrait tenir compte d'autres critères de différenciation des règles de mesure, dont le niveau d'endettement. Quant aux recherches empiriques (Baker, 1990; Coker et Hayes, 1992; Baker et Cunningham, 1993) qui examinent l'effet du type de conventions comptables appliquées sur les décisions et les perceptions des banquiers, elles n'abordent pas directement l'étude des déterminants de ces conventions. Cependant, on peut certainement admettre que si ces dernières ont un effet, le niveau d'endettement des PME peut potentiellement influencer les préparateurs des états financiers à l'égard de ce choix comptable.

Selon la littérature normative, les problèmes financiers vécus par les PME en croissance créent un besoin critique pour un contrôle amélioré, qui peut se matérialiser par un accroissement

de l'offre d'information comptable (McMahon et Davies, 1994). Les résultats de l'étude empirique exploratoire de McMahon et Davies (1994) ne montrent toutefois pas de relations importantes entre l'offre d'information comptable et le taux de croissance des PME.

2.1.2. Offre de crédibilité par les experts-comptables

Les études empiriques confirment l'existence du recours à différents niveaux d'implication des experts-comptables par les PME. Plus particulièrement, la recherche de Falk, Gobdel et Naus (1976) montre que les banquiers n'encouragent pas toujours, mais fréquemment, la vérification des états financiers des sociétés fermées. De leur côté, Edmonds, Porter et Weiss (1981) concluent que la vérification n'est pas toujours nécessaire pour la prise de décisions de crédit.

L'étude de Diamond, Arnold et Keller (1981) et son prolongement à travers celle de Martin, Handorf et Clewell (1988) montrent que le montant du prêt et la structure de capital des PME influencent généralement le niveau d'implication des experts-comptables exigé par les banquiers. Toutefois, ces derniers peuvent également tenir compte d'autres facteurs, dont la taille des entreprises.

Selon les gestionnaires et les experts-comptables, le niveau d'implication de ces derniers dépend notamment de l'existence ou non d'un emprunt bancaire (Nair et Rittenberg, 1983). Quant aux recherches empiriques (Johnson, Pany et White, 1983; Baker, 1990; Baker et Cunningham, 1993) qui examinent l'effet du niveau d'implication des experts-comptables sur les décisions et les perceptions des banquiers, elles n'abordent pas directement l'étude des déterminants de ces niveaux. Cependant, on peut certainement admettre que si ces derniers ont un effet, le niveau d'endettement des PME peut potentiellement influencer les préparateurs des états financiers à l'égard de ce choix comptable.

2.1.3. Relation entre les offres d'information et de crédibilité

Certaines études normatives (Ashby, 1980; Meagher, 1982; Boyer et al., 1988; O'Dell et Cohen, 1991; Friedlob et Plewa, 1992) favorisent une indépendance entre le type de conventions comptables appliquées et le niveau d'implication des experts-comptables. Il en est de même pour les banquiers selon Falk, Gobdel et Naus (1976).

Toutefois, d'autres études empiriques (Edmonds, Porter et Weiss, 1981; Abdel-khalik et al., 1983; Johnson, Pany et White, 1983; Nair et Rittenberg, 1983; Baker, 1990; Baker et Cunningham, 1993) montrent que ces deux décisions ne sont pas prises de façon parfaitement indépendante. Ces résultats contradictoires nous obligent, pour pouvoir déduire les objectifs des états financiers des PME, à tenir compte en même temps de l'offre d'information par ces entreprises et de l'offre de crédibilité de cette information par les experts-comptables.

2.1.4. Déduction des objectifs des états financiers des PME

Les résultats d'un certain nombre d'études empiriques (Johnson, Pany et White, 1983; Campbell, 1984; Baker, 1990; Coker et Hayes, 1992; Baker et Cunningham, 1993) favorisent l'objectif universel des états financiers, tel qu'énoncé dans les cadres conceptuels des États-Unis et du Canada. Ces recherches tendent à montrer que certains banquiers utilisent les états

financiers des PME dans leurs prises de décisions de crédit. Toutefois, aucune de ces études ne permet de réfuter le préjugé selon lequel les états financiers des PME, à tout le moins celles de petite taille, ne sont utiles qu'à rendre compte aux autorités fiscales.

De plus, les résultats de ces recherches empiriques ne favorisent pas pour autant la soumission des PME aux mêmes exigences que les sociétés ouvertes et les sociétés fermées de grande taille. Bien que les états financiers de certaines PME puissent être préparés en conformité avec les règles fiscales, ceci n'invalide pas pour autant leur utilité pour la prise de décisions. Selon Coker et Hayes (1992), les résultats de leur étude empirique indiquent que les banquiers, dans les villes de petite taille, utilisent de tels états financiers pour prendre leurs décisions de crédit.

Par conséquent, l'application des règles fiscales, au titre des conventions comptables, ne permet ni de confirmer, ni d'invalider le préjugé énoncé. Toutefois, le choix de règles autres que fiscales permet de réfuter ce préjugé, parce qu'il implique des coûts qui méritent une justification, notamment pour des fins d'utilité pour la prise de décisions par les investisseurs et les créanciers.

Un niveau plus élevé d'implication des experts-comptables à l'égard des états financiers occasionne vraisemblablement des coûts directs plus importants pour la PME. Si le seul objectif des états financiers est de rendre compte aux autorités fiscales, nous pouvons raisonnablement poser le postulat suivant : comme le coût marginal d'un niveau d'implication supérieur à une mission de compilation n'engendre aucun bénéfice, la PME n'y aura pas recours. Toutefois, le recours à une mission de compilation ne signifie pas pour autant une absence d'utilisation des états financiers à des fins autres que fiscales.

Globalement (figure 1), l'utilisation de règles autres que fiscales ou le recours à un niveau d'implication des experts-comptables supérieur à une mission de compilation permet donc de réfuter le préjugé énoncé. Toutefois, bien qu'allant dans le sens de ce préjugé, l'utilisation des règles fiscales et le recours à une mission de compilation ne signifient pas pour autant une absence d'utilisation des états financiers à des fins autres que fiscales.

FIGURE 1
Les combinaisons des offres d'information et de crédibilité

		Niveau d'implication des experts-comptables (nature de leur mission)		
		Mission de compilation	Mission d'examen	Mission de vérification
Type de conventions comptables appliquées	Règles fiscales	Préjugé non réfuté	Préjugé	
	Règles autres que fiscales		réfuté	

2.2. Hypothèses de recherche

Compte tenu des propos précédents, nous formulons ainsi la première hypothèse de la présente étude :

H₁ : Les PME de plus petite taille préparent leurs états financiers selon les règles fiscales **et** elles ont seulement recours à une mission de compilation.

De manière à examiner l'effet respectif de la taille sur le type de conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers et sur le niveau d'implication des experts-comptables, nous posons les deux sous-hypothèses suivantes :

H_{1A} : Les PME de plus petite taille préparent leurs états financiers selon les règles fiscales.

H_{1B} : Les PME de plus petite taille ont recours à un niveau d'implication des experts-comptables inférieur à celui des PME de plus grande taille.

Outre la taille de la PME, son niveau d'endettement et sa croissance constituent des déterminants structuraux potentiels du type de conventions comptables appliquées et du niveau d'implication des experts-comptables. Par rapport à l'effet de ces deux autres déterminants potentiels, nous formulons respectivement les hypothèses et les sous-composantes suivantes :

H₂ : Les PME les moins endettées préparent leurs états financiers selon les règles fiscales **et** elles ont seulement recours à une mission de compilation.

- H2A :** Les PME les moins endettées préparent leurs états financiers selon les règles fiscales.
- H2B :** Les PME les moins endettées ont recours à un niveau d'implication des experts-comptables inférieur à celui des PME les plus endettées.
- H3 :** Les PME les moins en croissance préparent leurs états financiers selon les règles fiscales **et** elles ont seulement recours à une mission de compilation.
- H3A :** Les PME les moins en croissance préparent leurs états financiers selon les règles fiscales.
- H3B :** Les PME les moins en croissance ont recours à un niveau d'implication des experts-comptables inférieur à celui des PME les plus en croissance.

3. Méthodologie de la recherche

Nous testons empiriquement les trois hypothèses et leurs sous-composantes respectives, développées et présentées dans la section précédente, en réalisant une analyse de contenu d'un échantillon d'états financiers de PME.

La présente étude empirique comporte un objet limité, soit l'exploration de certains facteurs de contingence structurelle des objectifs des états financiers des PME, de l'offre d'information par les PME et de l'offre de crédibilité de cette information par les experts-comptables. Par conséquent, l'analyse de contenu apparaît constituer une méthodologie de recherche efficiente. De plus, elle s'accommode bien avec les notions techniques que la présente étude implique et elle comporte également l'avantage de favoriser l'objectivité des résultats.

3.1. Échantillon de PME

Compte tenu des objectifs de la présente recherche, nous avons examiné un échantillon aléatoire de 120 états financiers de PME, répartis également entre 4 cabinets d'experts-comptables du Québec. Pour tenir compte de l'effet potentiel des deux variables démographiques suivantes : 1) le type de cabinets (local ou "Big Six")⁵ (Knutson et Wichmann, 1985), 2) la taille de la ville où le cabinet est situé (petite ou grande) (Coker et Hayes, 1992), nous avons choisi un cabinet pour chacune des combinaisons possibles de ces variables. Les cabinets sélectionnés, qui devaient être qualifiés comme "maître de stage" par l'Ordre des comptables agréés du Québec, ont donc une certaine taille et ils sont susceptibles de réaliser suffisamment de tout type de missions, y compris des vérifications.

Compte tenu d'un impératif de confidentialité des dossiers de leurs clients, les cabinets n'en autorisent l'accès qu'à leur personnel. Dans chacun des cabinets, un expert-comptable a donc procédé à l'échantillonnage. Comme chaque cabinet utilise son propre système de classification

⁵ Cette variable pourrait également être considérée comme une dimension de l'offre de crédibilité de l'information par les experts-comptables.

des dossiers, l'établissement d'une procédure commune est difficile, voire impossible. Par conséquent, nous avons laissé chaque cabinet libre de sa méthode d'échantillonnage, en autant qu'elle soit aléatoire. De plus, nous en avons obtenu une description succincte.

Les clients sélectionnés devaient respecter les sept critères suivants : 1) être une société de capitaux; 2) être une société fermée; 3) ne pas avoir un total de l'actif supérieur à 5 millions; 4) ne pas avoir un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions; 5) ne pas avoir un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 \$; 6) avoir deux derniers exercices financiers de 12 mois; 7) les derniers états financiers publiés pour un exercice se terminant en 1995 ou 1994. Voici les raisons qui justifient chacun de ces critères.

Les clients doivent être des sociétés de capitaux car seules de telles sociétés constituent des entités fiscales et juridiques distinctes de leurs propriétaires. De plus, une loi les oblige à respecter les recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Ces clients doivent être des sociétés fermées car ces dernières ont le libre choix du niveau d'implication des experts-comptables, en autant qu'une résolution unanime des actionnaires entérine le privilège de ne pas recourir à un vérificateur⁶. De plus, elles n'ont pas à rendre compte à un grand nombre d'actionnaires.

Nous utilisons trois critères de taille en guise de définition de l'expression PME. Aucune autre définition ne fait autorité ni l'unanimité au Canada. Ces critères, contrairement au nombre d'employés par exemple, ont l'avantage d'être vérifiables à partir des états financiers. Il est à noter que les deux premiers critères de taille correspondent à ceux que les sociétés fermées devaient également respecter jusqu'à tout récemment pour pouvoir se prévaloir du privilège de ne pas recourir à un vérificateur. Le dernier critère de taille, soit la non-qualification au titre de petit fournisseur pour la taxe fédérale et provinciale, vise aussi à exclure les entreprises "inactives".

Finalement, les deux derniers critères ont pour objectif de favoriser la comparabilité de l'information contenue dans les états financiers. La présence d'exercices financiers de différentes durées aurait particulièrement posé des problèmes dans le cas d'entreprises dont les activités sont cycliques.

Comme nous n'avons imposé aucun critère de secteurs d'activités, les PME sélectionnées appartiennent à plusieurs. Pour tenir compte de l'effet potentiel d'interaction entre les facteurs de contingence structurelle et le secteur d'activités, nous avons regroupé les PME dans les 4 secteurs principaux suivants : 1) Fabrication, 2) Commerce, 3) Service, 4) Placement.

3.2. Variables dépendantes

Les variables dépendantes et les valeurs qu'elles peuvent prendre sont les suivantes :

- I) le type de conventions comptables appliquées : 1) les règles fiscales ou 2) des règles autres que fiscales;
- II) le niveau d'implication des experts-comptables (nature de leur mission) : 1) une mission de compilation, 2) une mission d'examen ou 3) une mission de vérification;

⁶ Aux États-Unis et au Canada, les experts-comptables réalisent à la fois les mandats légaux et contractuels de vérification (audit).

- III) une combinaison de ces deux variables, en considérant les deux valeurs suivantes :
1) les règles fiscales et une mission de compilation ou 2) les autres possibilités.

Comme la simple comparaison des conventions comptables apparaissant dans les notes aux états financiers (annexe) peut engendrer l'omission de certains écarts avec les règles fiscales, nous avons opérationnalisé la première variable dépendante à l'aide d'un algorithme. Ce dernier incorpore principalement les deux facteurs suivants : 1) la présence ou non d'impôts reportés (différés) aux états financiers⁷; 2) en absence d'impôts reportés, la présence ou non d'un écart entre les conventions comptables et les règles fiscales.

Le premier facteur n'est pas suffisant car bien que la présence d'impôts reportés implique nécessairement un écart avec les règles fiscales, l'inverse n'est pas nécessairement vrai⁸. Un examen des conventions comptables décrites est donc tout de même inévitable en absence d'impôts reportés.

3.3. Variables indépendantes

Les trois variables indépendantes et les deux mesures utilisées pour chacune, qui sont continues et plus particulièrement cardinales, sont les suivantes :

- I) la taille de l'entreprise, mesurée par : 1) le chiffre d'affaires, 2) le total de l'actif⁹);
- II) le niveau d'endettement, mesuré par : 1) le total de la dette à long terme, y compris les obligations découlant des contrats de location-acquisition, divisé par le total de l'actif, 2) les emprunts remboursables sur demande divisés par le total de l'actif à court terme;
- III) la croissance, mesurée par : 1) la variation entre le chiffre d'affaires courant et précédent, 2) la variation entre le total de l'actif courant et précédent.

Dans le cas de la variable indépendante de la taille de l'entreprise, nous utilisons deux mesures qui sont facilement vérifiables à partir des états financiers. Leur utilisation est répandue dans la littérature comptable, mais aucune ne fait réellement l'objet d'un consensus.

Pour ce qui est de la variable indépendante du niveau d'endettement, nous utilisons deux mesures pour tenir compte de l'effet potentiel de la nature des emprunts (Diamond, Arnold et Keller, 1981; Campbell, 1984; Martin, Handorf et Clewell, 1988), notamment selon qu'il s'agit de d'emprunts à terme ou remboursables sur demande. Nous employons des ratios pour éviter que la taille des PME affecte les mesures du niveau d'endettement.

⁷ La présence ou non d'une réserve dans le rapport de mission d'examen ou de vérification pour ne pas avoir comptabilisé des impôts reportés constitue un facteur équivalent et complémentaire.

⁸ À cause notamment des situations suivantes : 1) il s'agit d'une dérogation aux PCGR, 2) certains cabinets d'experts-comptables ne comptabilisent des impôts reportés que s'ils représentent un montant important, 3) dans certaines circonstances de perte, les impôts reportés débiteurs ne sont pas comptabilisés, 4) certains écarts avec les règles fiscales sont de nature permanente et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'impôts reportés, par exemple la comptabilisation des placements à long terme à la valeur de consolidation.

⁹ Nous avons retranché l'aide gouvernementale reportée pour éliminer l'effet du choix du mode de comptabilisation de cette dernière, soit directement en diminution des immobilisations ou comme un crédit reporté.

Finalement, les données collectées imposent des mesures de croissance sur une période de deux exercices¹⁰. Compte tenu du nombre restreint des PME de l'échantillon, particulièrement par secteur d'activités, nous avons également considéré les entreprises en décroissance.

4. Résultats

Dans un premier temps, nous exposons une analyse descriptive des données collectées. Dans un deuxième temps, nous testons statistiquement les hypothèses de la présente recherche. Finalement, nous dégagons les conclusions dans la section suivante.

4.1. Analyse descriptive des résultats

Le tableau 1 présente la répartition de l'échantillon des 120 PME entre les différentes combinaisons possibles des valeurs des deux variables dépendantes. On doit particulièrement remarquer que seulement 11 entreprises (9 %) utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation¹¹.

Les PME se partagent à peu près également entre l'utilisation des règles fiscales (n=59) et de règles autres que fiscales (n=61)¹². Relativement au niveau d'implication des experts-comptables, la mission d'examen est de loin la plus fréquente (n=81), suivie de la mission de vérification (n=26) et de la mission de compilation (n=13).

Finalement, peu de PME montrent les deux combinaisons suivantes des deux variables dépendantes : 1) les règles fiscales et une mission de vérification (n=6), 2) des règles autres que fiscales et une mission de compilation (n=2). Ce qui ne va pas dans le sens d'une indépendance entre ces variables.

¹⁰ Il s'agit d'une limite à la présente étude et nous reconnaissons la validité supérieure des mesures de croissance sur une plus longue période (par exemple, 5 ans).

¹¹ Alors qu'aucune de ces PME ne provient du secteur Fabrication, la proportion est relativement importante (19%) pour celles du secteur Service.

¹² La majorité des écarts par rapport aux règles fiscales proviennent de choix différents de méthodes et/ou de taux d'amortissement des immobilisations corporelles.

TABLEAU 1
**La répartition de l'échantillon entre les différentes
 combinaisons des deux variables dépendantes**

		Niveau d'implication des experts-comptables (nature de leur mission)			
		Mission de compilation	Mission d'examen	Mission de vérification	
Type de conventions comptables appliquées	Règles fiscales	n=11	n=42	n=6	n=59
	Règles autres que fiscales	n=2	n=39	n=20	n=61
		n=13	n=81	n=26	n=120

Les tableaux 2 à 5 présentent les moyennes des variables indépendantes pour différentes combinaisons des deux variables dépendantes. Relativement aux trois hypothèses principales de l'étude (H1, H2, H3), le tableau 2 présente les moyennes pour une combinaison des variables dépendantes et pour l'échantillon global. Dans le sens de ces hypothèses, les entreprises qui utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation sont en moyenne de plus petite taille, moins endettées à court terme et moins en croissance.

TABLEAU 2
**Les moyennes pour une combinaison des variables
 dépendantes et pour l'échantillon global (H1, H2, H3)**

Combinaison des variables dépendantes	Règles fiscales et Compilation n=11	Autres possibilités n=109	Échantillon global n=120
Variables indépendantes			
Chiffre d'affaires (\$)	491 062	1 570 146	1 471 230
Total de l'actif (\$)	235 225	1 015 742	944 194
Endettement à L. T. (ratio)	0,4187	0,1772	0,1994
Endettement à C. T. (ratio)	0,0785	0,1972	0,1863
Croissance chiffre aff.(taux)	-0,0121	0,1751	0,1577
Croissance total actif (taux)	-0,1129	0,1736	0,1474

Relativement aux trois premières sous-hypothèses de l'étude (H1A, H2A, H3A), le tableau 3 présente les moyennes pour les deux valeurs de la variable dépendante du type de conventions comptables. Nous y reproduisons également les moyennes pour l'échantillon global. Dans le sens prévu, les entreprises qui utilisent les règles fiscales sont en moyenne de plus petite taille, moins endettées à court terme et moins en croissance.

TABLEAU 3
**Les moyennes pour la variable dépendante du type de
conventions comptables (H1A, H2A, H3A)**

Type de conventions comptables	Règles fiscales n=59	Règles autres que fiscales n=61	Échantillon global n=120
Variables indépendantes			
Chiffre d'affaires (\$)	697 816	2 219 285	1 471 230
Total de l'actif (\$)	664 621	1 214 602	944 194
Endettement à L. T. (ratio)	0,2305	0,1693	0,1994
Endettement à C. T. (ratio)	0,1522	0,2193	0,1863
Croissance chiffre aff. (taux)	0,0540	0,2578	0,1577
Croissance total actif (taux)	0,0568	0,2350	0,1474

Relativement aux trois dernières sous-hypothèses de l'étude (H1B, H2B, H3B), le tableau 4 présente les moyennes pour les trois valeurs de la variable dépendante du niveau d'implication des experts-comptables. Dans le sens prévu, les deux mesures de la taille de la PME montrent des moyennes inférieures pour les entreprises qui ont recours à un niveau moins important d'implication des experts-comptables.

Les deux mesures du niveau d'endettement des PME montrent des statistiques descriptives qui ne sont pas conformes à la sous-hypothèse formulée, sauf en ce qui concerne le rapport entre les mesures de l'endettement à court terme des missions de compilation et d'examen. Dans le sens prévu, les deux mesures de la croissance des PME montrent des moyennes inférieures pour les entreprises qui ont recours à une mission de compilation. Toutefois, ce sont les PME qui ont recours à une mission d'examen, et non pas à une de vérification, qui sont le plus en croissance.

TABLEAU 4
Les moyennes pour la variable dépendante du niveau d'implication
des experts-comptables (H1B, H2B, H3B)

Niveau d'implication des experts-comptables	Mission de compilation n=13	Mission d'examen n=81	Mission de vérification n=26
Variables indépendantes			
Chiffre d'affaires (\$)	440 016	1 177 254	2 902 685
Total de l'actif (\$)	507 709	760 341	1 735 210
Endettement à L. T. (ratio)	0,3667	0,1912	0,1289
Endettement à C. T. (ratio)	0,1404	0,2121	0,1289
Croissance chiffre aff. (taux)	-0,0147	0,2124	0,0631
Croissance total actif (taux)	-0,0818	0,2001	0,0977

Compte tenu d'une relation potentielle entre les variables dépendantes, le tableau 5 présente les moyennes pour trois combinaisons de ces variables qui comportent un nombre appréciable d'entreprises. Il est à noter que le tableau 2 présente déjà la combinaison de l'utilisation des règles fiscales et du recours à une mission de compilation (n=11).

Dans le sens de la première hypothèse et de ses deux sous-composantes, les deux mesures de la taille de la PME montrent des moyennes inférieures pour les entreprises qui utilisent les règles fiscales ou ont recours à un niveau moins important d'implication des experts-comptables. D'une manière générale, les moyennes pour l'endettement à court terme, contrairement à celles pour l'endettement à long terme, vont dans le sens prévu selon la deuxième hypothèse et ses deux sous-composantes. Toutefois, le rapport entre les missions d'examen et de vérification, lorsque les PME utilisent des règles autres que fiscales, constitue des exceptions. Finalement, les deux mesures de la croissance des PME vont dans le sens prévu selon la troisième hypothèse et ses deux sous-composantes, aux mêmes exceptions près que pour le niveau d'endettement.

TABLEAU 5
Les moyennes pour certaines combinaisons des variables dépendantes

Combinaison des variables dépendantes	Règles fiscales et mission d'examen n=42	Règles autres et mission d'examen n=39	Règles autres et mission de vérif. n=20
Variables indépendantes			
Chiffre d'affaires (\$)	619 161	1 778 276	3 285 255
Total de l'actif (\$)	691 737	834 222	1 877 165
Endettement à L. T. (ratio)	0,2091	0,1720	0,1727
Endettement à C. T. (ratio)	0,1886	0,2375	0,1578
Croissance chiffre aff. (taux)	0,0886	0,3456	0,1017
Croissance total actif (taux)	0,1036	0,3040	0,1151

En ce qui concerne les variables démographiques, les PME qui utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation.(n=11) sont assez bien réparties selon le type de cabinets d'experts-comptables auxquels elles font appel (local ou "Big Six"). Il en est généralement de même pour les autres entreprises de l'échantillon. Les seules exceptions se retrouvent pour les combinaisons de variables dépendantes qui comptent un petit nombre d'entreprises.

Les PME qui utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation (n=11) font appel, dans une plus faible proportion (36 %), à un cabinet d'experts-comptables situé dans une ville de petite taille. De plus, alors que les PME de l'échantillon sont assez bien réparties selon la taille de la ville où est situé le cabinet (petite ou grande) pour le type de conventions comptables appliquées, il en est autrement pour le niveau d'implication des experts-comptables. Finalement, les PME qui font appel à un cabinet situé dans une ville de petite taille représentent une plus faible proportion des missions de compilation (38 %) et de vérification (27 %) et par conséquent, une plus forte proportion des missions d'examen (59 %). Cette proportion de missions d'examen est encore plus importante lorsque les PME utilisent les règles fiscales (74 %).

4.2. Tests statistiques univariés

Toutes les mesures des variables indépendantes ne sont pas distribuées normalement. De plus, elles montrent des mesures de dispersion très différentes entre les combinaisons des

variables dépendantes. Par conséquent, nous avons mis à l'épreuve les hypothèses en utilisant des tests non paramétriques de Wilcoxon¹³ ou de Kruskal-Wallis¹⁴.

Le tableau 6 présente les résultats des tests qui visent à mettre globalement à l'épreuve les trois hypothèses de la présente étude et leurs deux sous-composantes. Nous avons conduit des tests de Wilcoxon ou de Kruskal-Wallis pour chacune des mesures des variables indépendantes. Nous mettons en évidence les résultats des tests qui respectent le seuil de 0,05, répandue dans la littérature comptable.

Les résultats confirment globalement la première hypothèse principale, autant pour la mesure du chiffre d'affaires ($p = 0,0428$) que pour celle du total de l'actif ($p = 0,0016$). En d'autres termes, d'une manière statistiquement significative, les PME qui utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation montrent un chiffre d'affaires et un total de l'actif plus petits. Les résultats ne supportent toutefois cette première hypothèse principale que pour le total de l'actif des secteurs Commerce ($p = 0,0291$) et Service ($p = 0,0395$).

Les résultats confirment les deux sous-composantes de la première hypothèse pour les deux mesures de la taille de la PME ($p = 0,0001$). Plus explicitement, d'une manière statistiquement significative, les PME qui utilisent les règles fiscales ou qui ont recours à un niveau d'implication des experts-comptables inférieur montrent un chiffre d'affaires et un total de l'actif plus petits. Cette remarque est également valable pour la déclinaison en secteurs d'activités, sauf en ce qui concerne le secteur Placement et le niveau d'implication des experts-comptables pour le secteur Commerce.

Les résultats ne supportent que la première sous-composante de la deuxième hypothèse ($p = 0,0128$). En d'autres termes, d'une manière statistiquement significative, les PME qui utilisent les règles fiscales sont moins endettées à court terme. La déclinaison en secteur d'activités montre que cette remarque n'est valable que pour le secteur Commerce ($p = 0,0145$). De plus, pour ce même secteur d'activités, contrairement à ce qui était prévu, les PME qui sont plus endettées à long terme ont tendance, d'une manière statistiquement significative, d'une part à utiliser les règles fiscales et avoir recours à une mission de compilation ($p = 0,0125$) et d'autre part, à avoir recours à un niveau inférieur d'implication des experts-comptables ($p = 0,0288$).

Les résultats ne confirment globalement la troisième hypothèse principale que pour la mesure de la croissance du total de l'actif ($p = 0,0187$). En d'autres termes, d'une manière statistiquement significative, les PME qui utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation montrent une croissance du total de l'actif plus petite. Les résultats ne supportent toutefois cette troisième hypothèse principale que pour le secteur Service ($p = 0,0219$).

Bien que les résultats ne supportent pas la première sous-composante de la troisième hypothèse principale pour l'ensemble des PME de l'échantillon, c'est le cas pour le secteur Fabrication ($p = 0,0282$). En d'autres termes, d'une manière statistiquement significative, les PME du secteur Fabrication qui utilisent les règles fiscales montrent une plus faible croissance du chiffre d'affaires et du total de l'actif.

¹³ Tests unilatéraux quand les sens des relations sont conformes à ceux prévus a priori dans les hypothèses.

¹⁴ Nous les avons respectivement employés pour les variables dépendantes qui ne peuvent prendre que deux valeurs et pour le niveau d'implication des experts-comptables qui comportent trois possibilités.

TABLEAU 6
Les tests globaux des hypothèses

Variables dépendantes	Combinaison (H1, H2, H3)	Type conventions (H1A, H2A, H3A)	de Niveau d'implication (H1B, H2B, H3B)
Variables indépendantes			
Chiffre d'affaires	0,0428 *	0,0001 *	0,0001 *
Total de l'actif	0,0016 *	0,0001 *	0,0001 *
Endettement à L. T.	(1)0,0715	0,4195	0,3237
Endettement à C. T.	0,1957	0,0128 *	0,7152
Croissance chiffre aff. (taux)	0,4393	0,1934	(1)0,9472
Croissance total actif (taux)	0,0187 *	0,0904	(1)0,1471

*** : significatif à 0,05**

(1) : Les relations ne vont pas dans les sens prévus a priori dans les hypothèses.

Les résultats d'un test de comparaisons de proportions (Khi-2) montrent une relation linéaire forte, statistiquement significative au seuil de 0,05 (Khi-2 = 0,001; Gamma = +0,637) entre les variables dépendantes. Plus explicitement, d'une manière statistiquement significative, les PME qui utilisent des règles autres que fiscales ont tendance à recourir à un niveau supérieur d'implication des experts-comptables.

Par conséquent, des tests supplémentaires sont nécessaires pour isoler l'effet brut des deux mesures de la taille des PME sur chacune des variables dépendantes. À cet effet, nous avons réalisé des tests de Wilcoxon pour les combinaisons des variables dépendantes comportant un nombre appréciable d'entreprises.

Les résultats ne montrent pas des écarts statistiquement significatifs de la taille des PME entre les missions de compilation et d'examen, lorsque les entreprises utilisent les règles fiscales. En d'autres termes, d'une manière statistiquement significative, parmi les PME qui utilisent les règles fiscales, celles qui ont recours à une mission de compilation plutôt qu'à une d'examen n'ont pas un chiffre d'affaires et un total de l'actif plus petits. Il est à noter que cette remarque est également valable pour la déclinaison en secteur d'activités.

Les autres tests supplémentaires relatifs à la taille des PME montrent des résultats statistiquement significatifs pour l'ensemble de l'échantillon. En d'autres termes, d'une manière statistiquement significative, parmi les PME qui ont recours à une mission d'examen, celles qui utilisent des règles fiscales plutôt qu'autres que fiscales ont un chiffre d'affaires ($p = 0,0069$) et

un total de l'actif ($p = 0,195$) plus petits. Il en est de même pour les PME qui, tout en utilisant des règles autres que fiscales, ont recours à une mission d'examen plutôt qu'à une de vérification (chiffre d'affaires : $p = 0,0039$; total de l'actif : $p = 0,0003$). Les résultats de ces autres tests supplémentaires sont toutefois variables d'un secteur d'activités à l'autre.

Pour chacune des deux variables démographiques considérées, qui sont de nature discrète, nous avons conduit des tests de comparaisons de proportions (Khi-2). Les résultats montrent des relations positives statistiquement significatives entre la taille de la ville où est situé le cabinet d'experts-comptables et chacune des variables dépendantes, soit le type de conventions comptables appliquées (Khi-2 = 0,045; Gamma = +0,355) et le niveau d'implication des experts-comptables (Khi-2 = 0,011; Gamma = +0,272).

En d'autres termes, d'une manière statistiquement significative, les PME qui font appel à un cabinet situé dans une ville de petite taille ont plus tendance à utiliser les règles fiscales et à avoir recours à un niveau d'implication des experts-comptables moins important. La déclinaison en secteurs d'activités ne montre de telles relations statistiquement significatives¹⁵ que pour le type de conventions comptables appliquées dans le secteur Fabrication (Khi-2 = 0,008; Gamma = +1,000) et pour le niveau d'implication des experts-comptables dans le secteur Service (Khi-2 = 0,008; Gamma = +0,561).

Finalement, en ce qui concerne l'effet brut du secteur d'activités, qui représente une variable de nature discrète, nous avons conduit des tests de comparaisons de proportions (Khi-2). Les résultats ne montrent une relation statistiquement significative¹⁶ que pour le niveau d'implication des experts-comptables (Khi-2 = 0,015). En d'autres termes, d'une manière statistiquement significative, les PME du secteur Fabrication ont tendance à avoir recours à un niveau d'implication des experts-comptables plus important. Il est à noter toutefois, qu'il existe une relation statistiquement significative entre la taille des PME et le secteur d'activités (chiffre d'affaires : $p = 0,0001$; total de l'actif : $p = 0,0083$).

5. Conclusion

5.1. Récapitulation et interprétation des résultats

Les résultats montrent que seulement 11 entreprises (9 %) utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation. De plus, aucune ne provient du secteur Fabrication. Ce qui permet déjà de conclure, en acceptant le postulat de l'absence d'avantage fiscal à recourir à un niveau d'implication des experts-comptables supérieur à une mission de compilation, qu'un nombre très restreint des états financiers de l'échantillon ne sont potentiellement utiles qu'à rendre compte aux autorités fiscales.

Les statistiques descriptives font ressortir que ces PME sont, en moyenne, de plus petite taille que les autres entreprises. Toutefois, des tests non paramétriques de Wilcoxon ne montrent

¹⁵ Comme les fréquences théoriques attendues ne sont pas toutes au moins égales à 5, les résultats peuvent ne pas être valides.

¹⁶ Comme les fréquences théoriques attendues ne sont pas toutes au moins égales à 5, les résultats peuvent ne pas être valides.

pas de différences statistiquement significatives du chiffre d'affaires et du total de l'actif entre les PME qui, tout en utilisant les règles fiscales, ont recours à une mission d'examen plutôt qu'à une de compilation. Par conséquent, ces résultats permettent de réfuter, du moins pour les entreprises de l'échantillon, le préjugé selon lequel les états financiers des PME, à tout le moins celles de petite taille, ne sont utiles qu'à rendre compte aux autorités fiscales.

Le coût marginal pour passer d'une mission de compilation à une d'examen est vraisemblablement peu élevé pour une PME qui ne présente pas de facteurs de risque. Ce qui peut potentiellement expliquer, du moins en partie, l'absence de différences statistiquement significatives de tailles des PME entre ces missions, lorsque les règles fiscales sont utilisées.

Les résultats des statistiques descriptives montrent un partage presque égal entre les PME qui préparent leurs états financiers selon des règles fiscales (n=59) et selon des règles autres que fiscales (n=61). Ces résultats permettent de conclure qu'il existe en pratique, du moins pour les PME de l'échantillon, une nette différenciation des règles de mesure. Les tests non paramétriques de Wilcoxon montrent, d'une manière statistiquement significative, que les PME qui utilisent les règles fiscales, plutôt qu'autres que fiscales, ont un chiffre d'affaires et un total de l'actif plus petits. Cette remarque est valable pour tous les secteurs d'activités considérés à l'exception du secteur Placement.

Les résultats des statistiques descriptives montrent également qu'en ce qui a trait au niveau d'implication des experts-comptables, la mission d'examen est de loin la plus fréquente (n=83), suivi des missions de vérification (n=26) et de compilation (n=13). De plus, les PME qui ont recours à un niveau inférieur d'implication des experts-comptables ont, d'une manière statistiquement significative, un chiffre d'affaires et un total de l'actif plus petits. Cette remarque est valable pour tous les secteurs considérés à l'exception du secteur Placement et du chiffre d'affaires du secteur Commerce.

Les statistiques descriptives font ressortir que les PME qui utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation sont respectivement plus et moins endettées à long et à court terme. Toutefois, les tests non paramétriques de Wilcoxon montrent que les écarts ne sont pas statistiquement significatifs. Pour ce qui est de l'effet du niveau d'endettement sur chacune des variables dépendantes, seul celui à court terme en montre un statistiquement significatif sur le type de conventions comptables appliquées. Il est à noter que cette relation n'est également statistiquement significative que pour le secteur Commerce.

L'ensemble de ces résultats, qui montrent une absence d'effet du niveau d'endettement sur les variables dépendantes, peut potentiellement s'expliquer, du moins en partie, par des demandes hétérogènes d'information et de crédibilité de la part des créanciers. Si certains exigent des règles autres que fiscales et un niveau d'implication supérieur à une mission de compilation, alors que d'autres ne le font pas, certaines PME endettées se retrouvent sans contraintes de la part des créanciers. Si c'est le cas, le pouvoir explicatif du niveau d'endettement pour l'ensemble de l'échantillon est alors réduit.

Les statistiques descriptives font ressortir que les PME qui utilisent les règles fiscales et ont recours à une mission de compilation montrent une croissance du total de l'actif plus petite. Toutefois, les tests non paramétriques de Wilcoxon montrent que les écarts ne sont statistiquement significatifs que pour l'échantillon global et pour le secteur Service. Finalement,

d'une manière statistiquement significative, les PME du secteur Fabrication qui utilisent les règles fiscales montrent une plus faible croissance du chiffre d'affaires et du total de l'actif.

5.2. Limites de la recherche

Certains facteurs limitent la validité interne et/ou externe de la présente étude. Par conséquent, des recherches futures pourront bonifier cette dernière. De plus, toute extrapolation des résultats doit être faite avec précaution.

Les cinq principales sources de limites de la présente étude sont les suivantes :

- 1) l'appui des hypothèses sur le postulat d'une absence d'avantage fiscal à recourir à un niveau d'implication des experts-comptables supérieur à une mission de compilation;
- 2) l'opérationnalisation des variables, plus particulièrement le type de conventions comptables, la taille des PME, leur niveau d'endettement, leur croissance et les secteurs d'activités;
- 3) le choix des variables utilisées dans la présente étude ne repose pas sur un modèle conceptuel bien défini;
- 4) le petit nombre de PME dans l'échantillon, soit 120;
- 5) les procédures variées d'échantillonnage, bien qu'aléatoires, que les cabinets ont utilisées et la collecte des données par des experts-comptables différents.

5.3. Voies des recherches ultérieures

La présente étude a soulevé que les états financiers des PME, même celles de petite taille, peuvent être utiles à d'autres fins que la reddition de comptes aux autorités fiscales. Une voie de recherches particulièrement prometteuse est donc l'identification des objectifs poursuivis par la publication des états financiers des PME de différentes tailles. Après avoir répertorié ces objectifs et leurs déterminants, les règles de mesure et de divulgation les plus appropriées pour assurer l'efficacité et l'efficience de la publication externe d'information financière par les PME pourront être examinées.

La présente étude a montré que les décisions des PME relatives au type de conventions comptables et au niveau d'implication des experts-comptables ne sont pas simplement déterminées par la taille de ces entreprises, par leur niveau d'endettement, par leur croissance, par leur secteur d'activités et par certaines variables démographiques. Des recherches futures devront donc se pencher plus en détail sur les déterminants de tels choix. Des entretiens avec les différentes catégories d'utilisateurs des états financiers de PME permettraient de répertorier ces déterminants, dont la contribution relative pourrait faire l'objet d'une évaluation subséquente plus détaillée.

La publication de l'information financière par les PME ne comporte pas une dimension de politique publique du même ordre que celle par les sociétés ouvertes. Toutefois, compte tenu de l'importance des PME dans l'économie de plusieurs pays, notamment au Canada, ces dernières méritent des efforts de recherche plus importants. Il est à espérer que les études qui, comme la

présente, remettent en cause le préjugé selon lequel les états financiers des PME, à tout le moins celles de petite taille, ne sont utiles qu'à rendre compte aux autorités fiscales, favoriseront un partage plus équitable des ressources de recherche entre les PME et les sociétés ouvertes de grande taille.

Bibliographie

- ABDEL-KHALIK A. R., COLLINS A. W., SCHIELDS P. D., STEPHENS R. G. et WRAGGE J. H., 1983 (octobre), «Financial Reporting by Private Companies : Diagnosis and Analysis», *Management Accounting*, pp. 80-81.
- ASHBY M. J., 1980 (juin), «Devrait-il exister deux types de P.C.G.R. au Canada ? ou faut-il obliger les clients à adopter les mêmes P.C.G.R. ?», *CA Magazine*, pp.32-36.
- BAKER W. M., 1990 (mai), «How Non GAAP Financial Statements Affect Loan Officers and Borrowers», *Journal of Commercial Bank Lending*, pp. 23-29.
- BAKER W. M. et CUNNINGHAM G. M., 1993 (juin), «Effects of Small Business Accounting Bases and Accountant Service Levels on Loan Officer Decisions», *Journal of Business Finance & Accounting*, Vol. 20, No. 4, pp. 465-477.
- BOWYER B. M., CUNNINGHAM G. M., DILLAWAY M. P. et SOMMERVILLE S. P., 1988 (août), «To GAAP or Not to GAAP : Guidelines on Other Comprehensive Bases of Accounting», *Practical Accountant*, pp. 15-16, 18, 22-25.
- CAMPBELL J. E., 1984, «An Application of Protocol Analysis to the "Little GAAP" Controversy», *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 9, No. 3/4, pp. 329-342.
- CHAPELLIER P., 1994 (décembre), *Comptabilités et Système d'Information du Dirigeant de PME - Essai d'observation et d'interprétation des pratiques*, Thèse de Sciences de Gestion - Université de Montpellier II.
- COKER J. W. et HAYES R. D., 1992 (juillet), «Lenders' Perceptions of Income-Tax-Basis Financial Reporting by Small Business», *Journal of Small Business Management*, pp. 66-76.
- DIAMOND M. A., ARNOLD J. L. et KELLER E. C., 1981 (juin), «"Loan Officers" Experiences with and Reactions to Compilation and Review of Financial Statements», *Journal of Commercial Bank Lending*, pp. 32-42.
- EDMONDS T. P., POTTER M. C. et WEISS I. R., 1981 (juin), «Do Bankers and CPAs Have Different Views of Reports on Financial Statements?», *Journal of Commercial Bank Lending*, pp. 52-62.
- FALK H., GOBDEL B. C. et NAUS J. H., 1976 (octobre), «Disclosure for Closely Held Corporations», *The Journal of Accountancy*, pp. 85-89.
- FRIEDLOB G. T. et PLEWA F. P., 1992 (janvier), «Cost Effective Financial Reporting for Small Business», *Journal of Small Business Management*, pp. 89-94.
- HEPP G. W. et McCRAE T. W., 1982 (mai), «Accounting Standards Overload : Relief is Needed», *The Journal of Accountancy*, pp. 52-62.
- JOHNSON D. A., PANY K. et WHITE R., 1983 (printemps), «Audit Reports and the Loan Decision : Actions and Perceptions», *Auditing : A Journal of Practice & Theory*, Vol. 2, No. 2, pp. 38-51.

- KNUTSON D. L. et WICHMANN H. Jr, 1985 (automne), «The Accounting Standards Overload Problem for American Small Businesses», *Journal of Business, Finance & Accounting*, Vol. 12, No. 3, pp. 387-397.
- LACOMBE-SABOLY M., 1994 (janvier), *Les Déterminants de la Qualité des Produits Comptables des Entreprises : Le Rôle du Dirigeant*, Thèse de Sciences de Gestion - Université de Poitiers.
- MARTIN L. C. Jr, HANDORF W. C. et CLEWELL W. D., 1988 (été), «Small Business Lending and Levels of Report Assurance», *Akron Business and Economic Review*, Vol. 19, No. 2, pp. 69-84.
- McMAHON G. P. et DAVIES L. G., 1994 (janvier), «Financial Reporting and Analysis Practices in Small Enterprises : Their Association with Growth Rate and Financial Performance», *Journal of Small Business Management*, pp. 9-17.
- MEAGHER M. B., 1982 (septembre), «Simplifions la comptabilité des petites entreprises», *CA Magazine*, pp.6-9.
- NAIR R. D. et RITTENBERG L. E., 1983 (avril), «Alternative Accounting Principles For Smaller Businesses : Proposals and Analysis», *Journal of Commercial Bank Lending*, pp. 2-21.
- O'DELL J. H. et COHEN J. J., 1991 (février), «The OCBOA Solution : Bottom-line Relief for Small Business Clients», *The Journal of Accountancy*, pp. 89-95.
- WILLIAMS L. K., CHEN R. C. et TEARNEY M. G., 1991 (printemps), «Bankers' Perceptions of Accounting Principles : Some Implications for the Small Business», *Journal of Applied Business Research*, pp. 108-111.